

Message de l'Institut

L'Examen des programmes autochtones de Pêches et Océans Canada est une activité collaborative, menée sous la direction de l'Institut national des pêches autochtones en partenariat avec le Ministère. À partir des conclusions de l'Examen des programmes autochtones (EPA), nous avons entrepris de développer une vision commune pour l'avenir de ces programmes, afin de maximiser les avantages pour les communautés autochtones et de faire progresser la cogestion du poisson et de son habitat, ainsi que des autres ressources marines et aquatiques.

L'EPA a été lancé en mai 2017, guidé par des principes d'élaboration, de conception et de prestation conjointes sur les plans technique et opérationnel. Trois ans se sont écoulés depuis la fin de cet examen faisant date, et le Ministère a entrepris un *Plan d'action pour le renouvellement et l'expansion des programmes autochtones de Pêches et Océans Canada*.

L'objectif de ce tableau de bord est d'évaluer conjointement les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des recommandations de l'EPA et les efforts déployés pour apporter des changements significatifs et transformateurs dans les relations du Ministère avec les peuples autochtones.

Le catalyseur de changement : l'Examen des programmes autochtones

L'Examen des programmes autochtones s'est déroulé en deux phases et a nécessité une mobilisation importante lors de l'évaluation des Initiatives des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique et du Pacifique et du Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (phase I), ainsi que de la Stratégie relative aux pêches autochtones et de sa composante, le Programme des gardes-pêche autochtones (phase II).

Trois rapports ont été publiés sur la base des conclusions de l'Examen des programmes autochtones, chacun contenant des recommandations fondées sur les conseils et les commentaires recueillis auprès des communautés, groupes et entreprises autochtones lors de nos séances de mobilisation. Les communautés qui n'étaient auparavant pas admissibles aux Initiatives des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique et du Pacifique ont également été mobilisées par l'intermédiaire de l'EPA. Les conclusions de cette mobilisation ont mené directement à l'élaboration de l'Initiative des pêches commerciales intégrées du Nord (IPCIN).

Nos trois rapports et leurs recommandations ont été officiellement acceptés par le ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne le 24 mai 2019. Le 21 juin 2019, le ministre a annoncé que le MPO-GCC adoptait une approche à long terme, à l'échelle du Ministère et de l'organisme, pour une réconciliation importante avec les peuples autochtones dans les domaines des pêches, des océans, de l'aquaculture, de l'habitat aquatique et des voies navigables marines.

Le Ministère a adopté le logo et le message *Attiser un changement de culture* pour mener ce plan d'action et aider les employés à comprendre pourquoi et comment leur travail quotidien contribue à une réconciliation efficace avec les peuples autochtones. Le 6 septembre 2019, le ministre a également annoncé officiellement un plan d'action visant à assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'EPA par le MPO-GCC et des efforts déployés par ce dernier pour faire progresser les priorités énoncées dans sa stratégie de réconciliation plus large, ainsi que la production de rapports connexes.

Les recommandations elles-mêmes sont reliées aux trois messages fondamentaux adressés au MPO-GCC :

1. **Prendre des mesures concrètes** pour régler les problèmes de nature structurelle ou technique qui nuisent à l'efficacité de l'administration des programmes et des pratiques.
2. **Attiser un changement de culture** en abordant le renouvellement des programmes et des activités quotidiennes ainsi que les interactions avec les groupes et les collectivités autochtones sous l'angle de l'honnêteté et de la réconciliation, tout en visant à long terme des relations équilibrées.
3. **Concilier la gestion des ressources** de manière à respecter les droits des peuples autochtones jouissant d'une protection constitutionnelle dans le cadre des programmes, pratiques et politiques.

Cela fait maintenant presque trois ans que nous avons publié le rapport de la première phase de l'Examen des programmes.

Depuis, le Ministère a entrepris un plan d'action pour mettre en oeuvre nos recommandations. Nous pensons qu'il est important de suivre les progrès ensemble et de donner un aperçu des activités et des défis liés à la mise en oeuvre de l'EPA.

Ce tableau de bord et le suivi de la mise en oeuvre de l'EPA en général ne seront pas des processus statiques. Nous continuerons à mobiliser les populations, les communautés, les groupes et les entreprises autochtones, et nous procéderons à des évaluations des progrès réalisés aux niveaux régional et local. Nos principes directeurs au cours de ce processus resteront fondés sur des communications claires, le respect, l'ouverture, l'inclusion et l'approche collaborative – l'élaboration, la conception et la prestation conjointes des programmes autochtones.

L'Institut national des pêches autochtones (INPA) est toujours à l'écoute

L'Examen des programmes autochtones doit améliorer les conditions de vie de nos peuples et de nos communautés partout au Canada. C'est la promesse que nous vous avons faite tout au long de l'Examen des programmes et nous avons l'intention de la tenir. Cet engagement comprend le suivi et la communication publique des progrès du Ministère, évalués en fonction des définitions autochtones de la réussite.

Nous vous remercions de votre soutien continu et nous vous invitons à continuer à participer à nos travaux.

Le Conseil d'administration de l'Institut national des pêches autochtones

John G. Paul | The Honourable Ethel Blondin-Andrew | Jeffrey Maurice | Okalik Eegeesiak
Angie Gillis | Lina Condo | Robert Chamberlin | Deborah Price

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| Démontrer la relation renouvelée | 1 |
| Passer à un modèle de capacité partagée | 2 |
| Assurer le financement, les cycles de planification annuelle et des rapports uniformes en temps opportun | 3 |
| Utiliser un modèle d'entente de contribution et uniformiser les modalités | 4 |
| Harmoniser les mesures de rendement avec les définitions autochtones de la réussite | 5 |
| AUT 101 : Établir des relations entre le MPO-GCC et les peuples autochtones | 6 |
| Intégrer de la formation sur les programmes autochtones du MPO | 7 |
| Reconnaître et appuyer les possibilités d'approvisionnement offertes aux Autochtones | 8 |
| Maximiser les collaborations entre le Ministère et d'autres gouvernements fédéraux pour aider les communautés autochtones à créer et à maintenir une capacité technique | 9 |
| Conclusion | 10 |
| Ressources | 11 |
| Notes de fin | 11 |

Suivi des progrès

| | |
|--|---|
| En cours d'élaboration | ■ |
| Initiative commencée avec progrès initiaux | ■ |
| Initiative commencée avec progrès notables | ■ |
| Terminé | ■ |



Démontrer la relation renouvelée

Le renouvellement de la relation entre le Ministère et les peuples autochtones est la recommandation fondamentale de l'Examen des programmes autochtones (EPA), toutes les actions et recommandations contribuant à la réalisation de cet objectif.

Les initiatives de réconciliation, les processus de négociation de traités, les possibilités d'approvisionnement et de participation économique, ainsi que les initiatives de gestion collaborative et les efforts pour mettre en place une formation « Autochtone 101 » à l'intention des employés du MPO-GCC sont quelques exemples du développement de relations renouvelées. Le MPO-GCC est encouragé à poursuivre sur sa lancée et à travailler avec l'INPA pour s'assurer que ces changements et ces progrès sont consignés et communiqués.

ÉTAT: Initiative commencée avec progrès initiaux

Notre évaluation de la mise en œuvre des recommandations de l'EPA dans l'ensemble de l'agence est encourageante. Nous sommes encouragés par les exemples de fonctionnaires et de cadres qui s'efforcent constamment d'améliorer la vie des peuples autochtones.

Cela témoigne de progrès réels, comme le leadership et la collaboration du bureau de négociations de Kwilmu'kw Maw-klusuaqn et de la Région des Maritimes du Ministère pour créer le programme de stages Mi'kmaq-MPO de la Nouvelle-Écosse. Ce programme contribue à renforcer la relation de travail entre le MPO et les communautés mi'kmaq, tout en permettant aux participants d'acquérir des connaissances, des compétences et de l'expérience. Il a également conduit à la création d'un programme de stages similaire pour les Premières Nations du Nouveau-Brunswick et de la région du Golfe du Ministère.

La création de régions arctiques autonomes pour Pêches et Océans Canada et la Garde côtière canadienne est un autre exemple positif, tout comme la réorganisation d'une direction de la Réconciliation et des partenariats dans la Région du Pacifique mentionnée ci-dessus. Les efforts de la politique stratégique pour lier la stratégie de réconciliation du MPO-GCC au cadre des résultats du Ministère sont essentiels pour assurer la responsabilisation.



Passer à un modèle de capacité partagée

L'intégration de la gestion et des efforts sur le terrain – une bonne définition de la collaboration – continue de progresser. L'INPA reconnaît que l'intégration des efforts, plutôt que de fonctionner avec une dyade « nous et eux », est un défi en matière de gestion du changement au sein d'une organisation complexe.

La « cogestion » peut être définie comme une prise de décision véritablement partagée, en relation avec les questions difficiles d'accès aux ressources, ainsi que la prestation de services aux personnes et aux ressources. En pratique, une grande partie de la mise en œuvre de l'EPA concerne les divers aspects de la prise de décision partagée, que ce soit dans l'administration du programme ou dans l'établissement de plans de pêche pour les ressources qui sont si essentielles au bien-être de la communauté et particulièrement protégées par la Constitution. Pour réussir, la « cogestion » nécessite que les partenaires soient réellement désireux de travailler ensemble.

ÉTAT: Initiative commencée avec progrès initiaux

Nous avons noté dans notre rapport sur la phase 2 de l'EPA que le Ministère avait déjà conclu certains contrats de service avec des groupes et des communautés autochtones. Nous avons encouragé le MPO-GCC à s'appuyer sur ces expériences, alors qu'il prenait des mesures pour adopter une politique d'approvisionnement autochtone.

La stratégie de réconciliation du MPO-GCC comporte plusieurs mesures liées à l'approvisionnement visant à favoriser les occasions économiques pour les communautés, les groupes et les entreprises autochtones. Il s'agit à la fois d'aider à renforcer la capacité à fournir des biens et des services par l'intermédiaire de mécanismes d'approvisionnement et de trouver des solutions aux obstacles existants qui empêchent le Ministère de passer des contrats de service avec des groupes autochtones.¹

Le glissement de terrain de Big Bar est un exemple pertinent de situation dans laquelle ces efforts sont déployés au sein du MPO. Le projet de rétablissement se déroulera sur les territoires traditionnels de la Nation Secwepemc, en particulier ceux de la Première Nation de High Bar et de la Première Nation Stswecem'c Xgat'tem, et le contrat comprend un Plan des avantages pour les Autochtones. Ces deux Premières Nations en retireront des avantages socio-économiques, tels que la formation, l'emploi et la sous-traitance.²



un changement de culture

Assurer le financement, les cycles de planification annuelle et des rapports uniformes en temps opportun

Les organisations qui mettent en œuvre les programmes du MPO, qu'elles soient autonomes ou intégrées à d'autres organismes de prestation de services, doivent disposer de cycles de financement prévisibles, opportuns et cohérents. Il faut également reconnaître que les variations de tout aspect de l'administration qui échappent au contrôle des organismes de gestion des ressources autochtones exercent une pression supplémentaire sur le personnel, les systèmes et les programmes.

Cette recommandation implique qu'il est nécessaire d'améliorer la communication sur les questions de financement et de mettre l'accent sur le service à la clientèle. En faisant du soutien aux organisations autochtones une priorité, nous démontrerons notre engagement en faveur de leur réussite.

ÉTAT: Initiative commencée avec progrès initiaux

L'étape la plus importante et la plus concrète que Pêches et Océans Canada peut prendre pour améliorer ses programmes est de verser les paiements des accords de contribution au cours du premier trimestre de l'exercice. Les groupes et les communautés autochtones ne sont pas des organismes « à but lucratif » et n'ont pas accès à des réserves de financement ou à du crédit pour payer les salaires, les loyers ou d'autres dépenses pendant des périodes prolongées en attendant l'octroi d'un financement au premier trimestre.

L'évaluation des programmes autochtones par le Ministère : Le rapport sur la *Stratégie relative aux pêches autochtones (SRAPA)* et sur le *Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO)* a également révélé des incohérences dans l'administration et la gestion des accords de contribution entre les régions.³ Ces résultats sont conformes à ceux constatés par l'Institut lors de son engagement auprès des communautés et des organisations.

Les efforts du MPO pour cibler ces défis administratifs sont encourageants et suggèrent une prise de conscience de ce besoin de normes de service cohérentes et raisonnables. Un exemple notable est la nette amélioration du traitement administratif lors de la réponse à la pandémie. Les responsables gouvernementaux ont démontré qu'ils pouvaient émettre des paiements de contribution et de transfert en temps voulu et dans des circonstances difficiles. Les efforts déployés au cours de la période de COVID-19 devraient servir de norme pour les paiements aux Autochtones au titre des accords de contribution à l'avenir.



Utiliser un modèle d'entente de contribution et uniformiser les modalités

La standardisation de tous les accords de financement présente des avantages évidents au niveau de la collectivité; elle permet une administration et des rapports plus systématisés qui favorisent un flux de ressources en temps opportun.

L'INPA reconnaît les défis que le Ministère peut rencontrer dans ce domaine à l'échelle nationale. Cependant, L'EPA est une question de normalisation et de comparabilité à l'échelle nationale, et la normalisation des moyens par lesquels le financement et les ressources sont acheminés est le meilleur point de départ.

ÉTAT: Initiative commencée avec progrès initiaux

La capacité à normaliser les politiques et les processus administratifs fondamentaux constituera un exemple tangible et reconnaissable pour les collectivités de l'élargissement des objectifs et du contenu du programme. Il ne s'agit pas d'un exercice restrictif, mais plutôt d'un exercice qui permettra d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre des programmes et de contribuer à leur élaboration.

Cela s'applique également aux politiques et processus financiers. Des méthodes financières et d'établissement de rapports normalisées et convenues – utilisées à la fois par le gouvernement et la direction autochtone – permettraient de réaliser des gains d'efficacité importants et de réduire le stress et les éventuels conflits entre les parties. Les avantages de la normalisation des processus administratifs – qui élimine l'ambiguïté et les écarts – ne peuvent être sous-estimés. Cela permettra d'instaurer la confiance entre les parties et de se concentrer davantage sur les objectifs fondamentaux.

Bon nombre des questions liées à cette recommandation sont abordées dans le cadre du processus national du PAGRAO et des travaux du comité de mise en œuvre de l'EPI. En général (en dehors des restrictions de la santé publique liées à la COVID), il y a une interaction plus naturelle entre l'INPA et les autres participants au programme, ce qui permet de recueillir une grande partie des renseignements qualitatifs relatifs aux processus administratifs. L'INPA surveillera le processus national du PAGRAO et le processus de mise en œuvre de l'EPI afin de déterminer les progrès réalisés et d'en rendre compte.

De plus, l'application des constatations relatives aux compétences et à la formation des Autochtones permettra à l'Institut de démontrer les avantages d'une normalisation à l'échelle nationale. La cohérence, grâce à une terminologie et à des mesures normalisées et convenues d'un commun accord, se traduira par une efficacité opérationnelle et une clarté dans l'analyse des données et des résultats. Cela offre des avantages équivalents au Ministère, aux collectivités et aux autres ministères et ordres de gouvernement.



Harmoniser les mesures de rendement avec les définitions autochtones de la réussite

Les participants autochtones aux programmes ont des objectifs très clairs en ce qui concerne ces programmes, comme il est précisé tout au long du processus d'EPA. Les anciennes mesures de rendement ne permettaient d'évaluer que la bonne exécution des éléments du programme. Elles ne prenaient pas en compte les mesures de réussite beaucoup plus holistiques et quantitatives des collectivités et organisations autochtones.

L'ajustement des objectifs et des mesures de rendement des programmes pour tenir compte des résultats souhaités par les participants autochtones démontrerait la collaboration, la conception conjointe et le respect mutuel. Une telle mesure permettrait une évaluation plus exhaustive de la manière dont les programmes s'alignent sur les valeurs, la vie et les moyens de subsistance des peuples autochtones.

ÉTAT : En cours d'élaboration

Les définitions des collectivités doivent être associées – ou conciliées – avec les mesures de réussite du MPO et du gouvernement, et ce, afin d'assurer leur pertinence et leur accord avec les collectivités autochtones. Les définitions autochtones du succès que l'on trouve dans les trois rapports définitifs de l'EPA devraient influencer directement cette entreprise.

Les collectivités, les groupes et les entreprises autochtones souhaitent que ces programmes profitent à leur population et favorisent la gestion durable des ressources. Ils ont été extrêmement clairs sur les éléments qu'ils considèrent comme des mesures essentielles de la réussite des programmes : des stocks de poissons sains, la gestion conjointe, des emplois significatifs, la sécurité alimentaire et le respect de la science, des connaissances, des compétences et de l'autorité des Autochtones.

Le MPO a mis en œuvre, ou est en train de mettre en œuvre, plusieurs initiatives visant à aligner ces mesures de réussite sur les résultats des programmes. Ces efforts sont concentrés au niveau du PAGRAO et des IPCI (IPCIA/IPCIP/IPCIN); ils vont de la mise en place de comités de gestion dirigés par des Autochtones au suivi des rapports annuels des entreprises à leurs collectivités. Ces mesures constituent d'excellentes étapes vers une plus grande collaboration et une approche plus holistique de la conception et de l'exécution des programmes. Il est recommandé que le processus national du PAGRAO soit engagé pour aider à l'élaboration de ces variables ou mesures de réussite, assurant ainsi leur applicabilité et leur pertinence continues.



AUT 101 : Établir des relations entre le MPO-GCC et les peuples autochtones

Le MPO travaille à l'élaboration d'une formation « Autochtones 101 », qui se veut une orientation sur les questions et l'histoire autochtones, présentée à tous les niveaux de gestion et aux exploitants sur le terrain au sein du MPO-GCC. Conçu par des professionnels autochtones, ce cours vise à orienter le personnel du Ministère dans le processus de réconciliation, à améliorer sa compréhension des droits et de la situation des collectivités autochtones ainsi qu'à aider les employés du gouvernement à saisir la nature et l'objectif des programmes qu'ils administrent.

La cohérence des normes et des offres dans l'ensemble des programmes du MPO et de la GCC nécessite une compréhension commune à l'échelle de l'organisation. Cette compréhension est essentielle pour éviter d'appliquer des approches régionalisées à des programmes et à des initiatives qui doivent être mis en œuvre à l'échelle nationale.

ÉTAT : en cours d'élaboration

L'une des actions prévues dans la stratégie de réconciliation du MPO et de la GCC est axée sur l'amélioration de la capacité de réconciliation interne en déployant divers efforts pour changer la culture organisationnelle : accroître la sensibilisation et la connaissance des employés à l'égard des peuples autochtones et de leur histoire, modifier le ton des communications avec les peuples autochtones, revoir les pratiques opérationnelles et s'assurer que la mobilisation des Autochtones est intégrée au fonctionnement de chaque secteur. Au moment de la rédaction du présent rapport, on ignore comment le Ministère prévoit évaluer ou noter l'accroissement de la sensibilisation des employés ou mesurer le changement de ton dans les communications avec les peuples autochtones.

Le Ministère tient à jour un site intranet consacré aux activités de réconciliation, et il existe des exemples évidents de mobilisation des groupes et des collectivités autochtones dans de nouvelles initiatives mises en place par divers secteurs et régions du Ministère. La réorganisation de la région du Pacifique du MPO afin d'ajouter la direction générale Réconciliation et partenariats démontre bien le changement structurel requis pour faire progresser la réconciliation. Grâce à cette réorganisation, on pourra s'assurer que les questions relatives aux pêches et les autres questions importantes pour les collectivités et les organisations autochtones de la Colombie-Britannique et du Yukon seront traitées de manière opportune et coordonnée.

Ces activités constituent un bon début pour obtenir l'investissement interne nécessaire à la mise en œuvre de cette recommandation. Toutefois, des efforts supplémentaires sont requis pour traiter les volets de la formation et de la planification de la relève.



un changement de culture

Intégrer de la formation sur les programmes autochtones du MPO

L'Institut national des pêches autochtones (INPA) a collaboré avec le MPO et d'autres organismes gouvernementaux pour élaborer, financer et mettre en œuvre un programme de formation directement lié aux programmes autochtones du Ministère. Cette initiative est bien amorcée, et un rapport à son sujet sera présenté au MPO au cours du présent exercice.

L'INPA s'est rendu compte que la spécificité de la formation requise, qui est maintenant déterminée et détaillée grâce à cette initiative, permet de boucler la boucle de ce programme potentiel. Le MPO peut collaborer avec d'autres organismes fédéraux à cet égard, mais au bout du compte, ce sont le Ministère et ses organismes partenaires (comme l'INPA) qui seront les mieux placés pour diriger cette formation. Cela permettra de garantir la participation à l'échelle communautaire ainsi que d'adapter les formations aux aspirations et aux plans économiques de chaque collectivité.

ÉTAT : initiative commencée avec progrès notables

Les programmes du MPO ont fait leurs preuves en matière de création d'emplois à long terme et à l'échelle communautaire :

- programmes commerciaux;
- programmes de cogestion;
- amélioration continue des capacités, de la rétention et de la professionnalisation;
- approvisionnement et élaboration, conception et prestation conjointes du programme.

La formation et le perfectionnement des compétences sont des éléments essentiels d'un succès continu, mais le financement de ces activités n'est qu'un aspect de ce que les programmes cherchent à appuyer. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une réponse globale et pangouvernementale à la réconciliation économique.

Le Ministère soutient un projet national de formation et de perfectionnement des compétences autochtones afin de commencer à se conformer à cette recommandation clé ainsi qu'à d'autres recommandations liées aux capacités.⁴ Cette initiative vise à consigner l'investissement actuel du MPO et de la GCC dans la formation et la mise en valeur des compétences des Autochtones, ainsi que les investissements des autres ministères et organismes afin de déterminer les lacunes et les doubles emplois. Elle permettra également de découvrir les moyens pris par les collectivités et les groupes autochtones pour combler les lacunes et faire progresser les objectifs d'emploi établis par les Autochtones.

Au terme de cette initiative, l'INPA pourra recommander au MPO et à ses partenaires fédéraux la meilleure façon d'appuyer les possibilités de formation et de perfectionnement de compétences à long terme applicables. L'INPA, le MPO et la GCC collaboreront pour mettre sur pied et en œuvre le programme en fonction des priorités établies et énoncées par les collectivités. Cette approche sera conforme à l'EPA et comprendra des indicateurs de rendement qui permettront de créer une base de données longitudinale, d'intégrer les indicateurs autochtones de réussite dans l'évaluation du rendement ainsi que de continuer d'offrir des programmes.



Reconnaître et appuyer les possibilités d’approvisionnement offertes aux Autochtones

Une partie de l’élaboration d’un modèle de capacité partagée consiste à maximiser la capacité des organisations et des entreprises autochtones à tirer profit des possibilités d’approvisionnement du MPO et de la GCC.

L’INPA travaille en étroite collaboration avec le MPO pour concevoir une plateforme où les occasions d’approvisionnement pourraient être transmises aux entreprises et aux fournisseurs de services autochtones. Ce projet touche à sa fin. Une série de recommandations est en cours d’élaboration pour favoriser l’inclusion des fournisseurs et des organismes autochtones (tant à l’échelle locale qu’à l’échelle nationale) dans les efforts du MPO et de la GCC ainsi que pour faire passer les offres d’approvisionnement à 5 % des besoins annuels en biens et services.

ÉTAT : initiative commencée avec progrès notables

Comme nous l’avons indiqué dans notre rapport sur la phase 2 de l’EPA, le Ministère a bien conclu des marchés de service avec des groupes et des collectivités autochtones, et nous avons encouragé le MPO et la GCC à tirer parti de ces expériences lorsqu’ils ont pris des mesures pour adopter une politique d’approvisionnement autochtone. L’Institut a rencontré le personnel responsable de l’approvisionnement pendant l’EPA et a décidé depuis d’entretenir un dialogue continu avec lui tout au long de l’année afin de trouver des moyens d’augmenter le pourcentage de contrats en biens et services attribués aux groupes et entreprises autochtones. Pour y parvenir, il faut tenir compte de la manière de mobiliser les groupes et entreprises autochtones dans le cadre du processus d’élaboration d’une politique d’approvisionnement autochtone à l’échelle du Ministère et de l’organisme.

La stratégie de réconciliation MPO-GCC comporte plusieurs mesures liées à l’approvisionnement visant à favoriser les occasions économiques pour les communautés, les groupes et les entreprises autochtones. Il s’agit notamment de trouver des solutions aux obstacles qui empêchent le Ministère d’attribuer des contrats aux groupes autochtones, et d’appuyer ces solutions.⁵ À cet égard, il convient également de s’assurer de l’intégrité du processus d’approvisionnement, notamment en ce qui concerne les propositions soumises au Ministère.

Le glissement de terrain de Big Bar est un exemple pertinent d’approvisionnement auquel prend part le MPO. Étant donné que le projet de rétablissement se déroulera sur les territoires traditionnels de la Nation Secwepemc, en particulier ceux de la Première Nation de High Bar et de la Première Nation Stswecew’c Xgat’tem, le contrat comprend un Plan des avantages pour les Autochtones visant à fournir des avantages socioéconomiques à ces deux Premières Nations, comme de la formation, des emplois et de la sous-traitance.⁶



Maximiser les collaborations entre le Ministère et d'autres gouvernements fédéraux pour aider les communautés autochtones à créer et à maintenir une capacité technique

Ayant cet objectif à cœur, le MPO a travaillé stratégiquement pour amener d'autres organismes fédéraux à suivre la voie de l'EPA, comme en témoigne le projet d'approvisionnement MPO-GCC en cours.

Il est important que les progrès réalisés à ce jour, ainsi que la dynamique découlant de l'acceptation des recommandations de l'EPA dans l'ensemble du Ministère, puissent se poursuivre. Les récalcitrants au sein du MPO et de la GCC doivent être encouragés à adopter les principes d'élaboration, de conception et de prestation conjointes, et à participer sérieusement aux révisions et aux rapports sur la mise en œuvre de l'EPA.

ÉTAT : initiative commencée avec progrès notables

Le Ministère a travaillé d'arrache-pied pour mettre en œuvre les recommandations de l'EPA visant à améliorer le PAGRAO, en adoptant une approche organisée et méthodique à l'échelle nationale.

Outre le développement d'un réseau national et d'un comité de gestion pour le PAGRAO, le Ministère a contribué à l'élaboration conjointe et à l'hébergement d'un site Web pour le Programme.⁷ Le site Web présente les capacités techniques, les compétences et l'expertise de chaque groupe du PAGRAO, ainsi qu'une carte montrant l'étendue du réseau du Programme à travers le Canada. Il comporte également une section où sont documentées les réunions nationales annuelles du PAGRAO. Il s'agit en fait d'un forum permettant aux directeurs de réseauter et de collaborer sur des projets et des solutions communes.

Certains secteurs et régions du MPO-GCC ont fait de réels efforts pour informer les groupes du PAGRAO et les communautés autochtones des autres programmes de financement offerts. Ces efforts se sont reflétés dans le nombre de groupes et de communautés qui participent aux projets du Fonds pour la restauration côtière et du Plan de protection des océans; dans la création de nouveaux programmes de financement propres aux Autochtones, comme le Programme pour la participation autochtone sur les habitats; et dans le travail réalisé par certains secteurs pour évaluer la capacité technique des groupes et des communautés du PAGRAO à participer à leurs initiatives (p. ex. l'équipe de planification spatiale marine de la gestion intégrée des océans).

Bien que les bénéficiaires du Fonds de la nature du Canada pour les espèces aquatiques en péril et du Programme d'intendance de l'habitat n'aient pas encore été annoncés, nous nous attendons à ce que certains groupes du PAGRAO et communautés autochtones en fassent partie.



Conclusion

Note globale pour l'exercice 2020-2021 : **Bien à très biens**

Nous nous attendons à ce que le Ministère continue à rendre compte des progrès de la mise en oeuvre de l'EPA dans le cadre de la mise à jour de son plan d'action annuel, ainsi que des activités liées à la stratégie de réconciliation. Nous cherchons également à savoir si les recommandations de l'EPA sont mises en oeuvre dans les activités quotidiennes des entreprises de pêche commerciale, des groupes de gestion des ressources aquatiques et des océans, et des services des pêches et des ressources aquatiques des communautés autochtones du Canada.

Le MPO-GCC souhaite suivre le rendement de ses programmes autochtones renouvelés et les progrès globaux réalisés dans la mise en oeuvre de chaque recommandation de l'EPA et de sa stratégie de réconciliation du MPO-GCC. Dans cette optique, le plan d'action du Ministère pour la mise en oeuvre de l'EPA et sa stratégie de réconciliation sont accessibles au public. L'élaboration du présent tableau de bord annuel vise à continuer d'encourager les progrès dans les secteurs et régions du MPO-GCC.

Le présent tableau de bord est essentiel pour continuer de réaliser des progrès bénéfiques dans la mise en oeuvre des recommandations de l'EPA. Il constituera une ressource inhérente à la relation entre le MPO et l'INPA.

ÉTAT : initiative commencée dans la plupart des secteurs avec progrès notables

Le Ministère a fait de réels progrès dans la mise en oeuvre des recommandations de l'EPA. Comme c'est souvent le cas dans les organisations complexes et bureaucratiques, le changement est difficile à mettre en place et à gérer de manière à obtenir un résultat efficace.

Le MPO-CCG doit être félicité; la plupart des autres organismes gouvernementaux ne collaborent pas avec des organisations externes telles que l'INPA pour mettre au point des mécanismes d'évaluation permettant de suivre les changements bénéfiques au sein du Ministère ou dans ses offres de programmes.

L'INPA continuera de travailler avec le MPO sur cette initiative de tableau de bord et sur d'autres projets qui sont essentiels pour permettre au Ministère de participer au programme de réconciliation avec les Autochtones du gouvernement du Canada.

Ressources

Rapports de l'Examen des programmes autochtones :

<http://indigenousfisheries.ca/fr/resources/>

- Première phase du rapport final (22 mai 2018)
- Initiative des pêches commerciales intégrées du Nord – Rapport final (mars 2019)
- Deuxième phase du rapport final (22 mai 2019)

Suivi des progrès de la mise en œuvre de l'Examen des programmes autochtones :

<http://indigenousfisheries.ca/fr/indigenous-program-review/tracking-progress/>

- Historique
- Recommandations à l'échelle du Ministère et de l'organisme
- Rapports personnalisés

Notes de fin

¹ <https://www.dfo-mpo.gc.ca/fisheries-peches/aboriginal-autochtones/documents/DFO-CCG-reconciliationstrateg-reconciliation-MPO-GCC-eng.pdf>

² <https://www.pac.dfo-mpo.gc.ca/pacific-smon-pacifique/big-bar-landslide-eboulement/index-eng.html>

³ <https://www.dfo-mpo.gc.ca/ae-ve/evaluations/18-19/AP-Evaluation-eng.html#4.4.2>

⁴ <http://indigenousfisheries.ca/en/projects/training/>

⁵ <https://www.dfo-mpo.gc.ca/fisheries-peches/aboriginal-autochtones/documents/DFO-CCG-reconciliationstrateg-reconciliation-MPO-GCC-eng.pdf>

⁶ <https://www.pac.dfo-mpo.gc.ca/pacific-smon-pacifique/big-bar-landslide-eboulement/index-eng.html>

⁷ www.aarom.ca

